62ème ANNEE



Correspondant au 14 août 2023

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الأركبي المالية المركبة المركبة

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DIEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse*.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret exécutif n° 23-289 du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 modifiant et complétant le décret exécutif n° 22-162 du 13 Ramadhan 1443 correspondant au 14 avril 2022 portant création de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran)......

ıslamıques (Dar El Coran)	
DEC	ISIONS INDIVIDUELLES
Décrets présidentiels du 16 Moharram 1445 corre	espondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions de présidents de Cours
Décrets présidentiels du 16 Moharram 1445 corr de Cours	respondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions de procureurs généraux près
	spondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection
	ondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions du président de l'autorité nationale nnel
Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 corres	pondant au 3 août 2023 portant nomination de présidents de Cours
Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 corresp	pondant au 3 août 2023 portant nomination de procureurs généraux près de Cours.
	dant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général de la wilaya
	idant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation ayas
	ndant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration
	dant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune
	espondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice et des énergies renouvelables
	dant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du musée régional du
	espondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au e la recherche scientifique
	espondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au
	lant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture de la wilaya
	lant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du musée public national
	dant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse transports
	spondant au 5 août 2023 mettant fin à des fonctions à l'ex-ministère des
	pondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études pire, du tourisme et de l'artisanat
	ondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'ex-directeurs du tourisme, de nes wilayas
	ondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des relations avec le Parlement	10
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques	10
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de chefs de cabinet de walis dans certaines wilayas	11
Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs de l'administration locale dans certaines wilayas	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des transmissions nationales dans certaines wilayas	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de secrétaires généraux de communes à la wilaya de M'Sila	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de l'inspecteur régional des services fiscaux à Chlef	11
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des impôts aux wilayas	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des domaines aux wilayas	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur du cadastre et de la conservation foncière à la wilaya de Béchar	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'énergie et des mines	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'énergie et des mines à la wilaya d'El Oued	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique au ministère de la culture et des arts	12
Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère de la culture et des arts	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de M'Sila	12
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Saïda	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du chef de cabinet du ministre des travaux publics et des infrastructures de base	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination au ministère de l'hydraulique	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la pêche et des productions halieutiques	13
Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture à Aïn Témouchent	13

SOMMAIRE (suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie
Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 22 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 21 juin 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement "CENEAPED".
MINISTERE DE LA JUSTICE
Arrêté du 26 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023 modifiant l'arrêté du 15 Journada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de l'aménagement des peines
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 23 mai 2023 complétant l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
Arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI »
Arrêté du 19 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 8 juin 2023 modifiant l'arrêté du 19 Chaâbane 1443 correspondant au 22 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'organisme algérien d'accréditation
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS
Arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 29 Journada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du laboratoire national d'essais
Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 25 mai 2023 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce et de la promotion des exportations
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE
Arrêté du 7 Chaoual 1444 correspondant au 27 avril 2023 modifiant et complétant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 20 juillet 2022 fixant la liste nominative du conseil national de la mutualité sociale
Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023, modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES
Arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril 2023 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable

SOMMAIRE (suite)

Arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023 modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier	19
Arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023 modifiant l'arrêté du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral	20
Arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril 2023 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1444 correspondant au 23 novembre 2022 portant nomination des membres du comité régional Tel Bahr façade maritime centre	20
COUR CONSTITUTIONNELLE	
Arrêté interministériel du 13 Chaoual 1444 correspondant au 3 mai 2023 fixant le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de la Cour constitutionnelle	20
Arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023 portant placement en position d'activité auprès de la Cour constitutionnelle, de certains corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme	21

DECRETS

Décret exécutif n° 23-289 du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 modifiant et complétant le décret exécutif n° 22-162 du 13 Ramadhan 1443 correspondant au 14 avril 2022 portant création de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran).

Le Premier ministre,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret présidentiel n° 14-01 du 3 Rabie El Aouel 1435 correspondant au 5 janvier 2014 fixant les modalités de baptisation ou de débaptisation des institutions, lieux et édifices publics ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 22-122 du 14 Chaâbane 1443 correspondant au 17 mars 2022 fixant l'organisation et la gestion de « Djamaâ El Djazaïr » ;

Vu le décret présidentiel 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure ;

Vu le décret exécutif n° 18-263 du 8 Safar 1440 correspondant au 17 octobre 2018 fixant les conditions d'octroi de la tutelle pédagogique et les modalités de son exercice sur les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels ;

Vu le décret exécutif n° 22-162 du 13 Ramadhan 1443 correspondant au 14 avril 2022 portant création de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran) ;

Décrète :

Article 1er. — Les dispositions des *articles 4*, 5 et 6 du décret exécutif n° 22-162 du 13 Ramadhan 1443 correspondant au 14 avril 2022 portant création de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran), sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« *Art. 4.* — L'école est placée sous la tutelle du recteur de Djamaâ El Djazaïr.

La tutelle pédagogique est exercée, conjointement, par le recteur de Djamaâ El Djazaïr et le ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

- « Art. 5.(sans changement jusqu'à) sciences humaines et sociales ;
- d'assurer des formations et des cycles de perfectionnement et de recyclage au profit des cadres et personnels du secteur des affaires religieuses et des wakfs et des autres services de l'Etat concernés ;
- de former des formateurs dans les domaines en lien avec sa vocation;
 -(le reste sans changement).....».
- « Art. 6. Outre les membres cités à l'article 24 du décret exécutif n° 16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 susvisé, le conseil d'administration présidé par le recteur de Djamaâ El Djazaïr ou son représentant, comprend, au titre des principaux secteurs utilisateurs :
- un (1) représentant du ministre chargé des affaires étrangères;
- un (1) représentant du ministre chargé des affaires religieuses et des wakfs ;
- un (1) représentant du ministre chargé de la communication ».
- Art. 2. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets présidentiels du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions de présidents de Cours.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions de présidents des Cours suivantes, exercées par MM.:

Cour de Laghouat :

Kamel Hadj Mihoub Sidi Moussa.

Cour d'Alger:

- Kamel Ghezali.

Cour de Bordj Bou Arréridj:

Mohamed Guerrouabi.

Cour d'El Oued:

- Slimane Hamoudi.

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions de présidents des Cours suivantes, exercées par Mme. et MM. :

Cour de Blida:

- Mohammed Reguad.

Cour de Tizi Ouzou:

- Mohamed Salah Chebira.

Cour de Sétif:

Azzeddine Larfi.

Cour de Guelma:

— Amel Belguidoum.

Cour d'El Tarf:

Lazhari Maameria.

Cour de Souk Ahras:

Yacine Chettibi.

Cour de Relizane :

Salah Chirifi.

Décrets présidentiels du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions de procureurs généraux près de Cours.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions de procureurs généraux près des Cours suivantes, exercées par MM.:

Cour de Tlemcen:

Noureddine Mahboubi.

Cour de Ouargla:

- Fayçal Ben Daas.

Cour d'Oran:

Omar Guenaoui.

Cour d'El Bayadh:

- El Hadj Dechira.

Cour d'Illizi:

Mabrouk Boumaali.

Cour de Aïn Témouchent :

Mohammed Matallah.

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions de procureurs généraux près des Cours suivantes, exercées par MM.:

Cour de Chlef:

- Hamid Tahir.

Cour de Biskra:

- Mahmoud Boulksibet.

Cour d'Alger:

Moussa Otsmane.

Cour de Jijel:

— Yahia Belmouloud.

Cour de Guelma:

- Lahcen Saadi.

Cour de M'Sila:

Djamel Naidjaoui.

Cour d'El Tarf:

- Ahmed Mihoubi.

Cour de Tissemsilt :

- Mimoun Kadri.

Cour de Relizane:

- Abdelkarim Mimouni.

Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale du ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à l'inspection générale du ministère de la justice, exercées par M. Djillali Bouterfas, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 mettant fin aux fonctions du président de l'autorité nationale de protection des données à caractère personnel.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, il est mis fin aux fonctions de président de l'autorité nationale de protection des données à caractère personnel, exercées par M. Lotfi Boudjemaa, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 portant nomination de présidents de Cours.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, sont nommés présidents des Cours suivantes, Mme. et MM.:

Cour de Laghouat :

Abderrahmane Rahmani.

Cour de Blida:

- Kamel Ghezali.

Cour de Tizi Ouzou:

Mohamed Guerrouabi.

Cour d'Alger:

Douniazed Guellatti.

Cour de Sétif :

Kamel Hadj Mihoub Sidi Moussa.

Cour de Annaba:

Slimane Hamoudi.

Cour de Guelma :

Mahmoud Azzioune.

Cour d'El Bayadh:

Zoheir Nemiche.

Cour de Bordj Bou Arréridj:

Abderrezak Zareb.

Cour d'El Tarf:

Reda Saadi.

Cour d'El Oued:

Mourad Bendriss.

Cour de Souk Ahras:

— Samir Hammali.

Cour de Relizane:

Djillali Bouterfas.

Décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023 portant nomination de procureurs généraux près de Cours.

Par décret présidentiel du 16 Moharram 1445 correspondant au 3 août 2023, sont nommés procureurs généraux près des Cours suivantes, MM.:

Cour de Chlef:

Mohammed Matallah.

Cour de Biskra:

Djamel Eddine Zidani.

Cour de Tlemcen:

- Ahmed Djeloul Lahssene.

Cour d'Alger:

Lotfi Boudjemaa.

Cour de Jijel:

- Mabrouk Boumaali.

Cour de Guelma:

Larbi Akrout.

Cour de M'Sila:

Fayçal Ben Daas.

Cour de Ouargla:

- Aziz Zaim.

Cour d'Oran:

- Noureddine Mahboubi.

Cour d'El Bayadh:

Youcef Aziria.

Cour d'Illizi:

- Zine Djellab.

Cour d'El Tarf:

Mohcene Chakhab.

Cour de Tissemsilt :

- El Hadj Dechira.

Cour de Aïn Témouchent :

Abdelkader Elkredar.

Cour de Relizane :

- Omar Guenaoui.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général de la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général de la wilaya d'Alger, exercées par M. Abdelouaheb Chorfi, admis à la retraite.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Abdelaziz Khellaf, à la wilaya de Bouira;
- Mohamed Larbi Labed, à la wilaya de Djelfa;
- Zakia Soumeur, à la wilaya d'El Tarf;
- Tarik Bouchenafa, à la wilaya de Ghardaïa;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale de la wilaya de Tiaret.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration locale de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Farid Akmoun, admis à la retraite.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune d'El Harrach à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de la commune d'El Harrach à la wilaya d'Alger, exercées par M. Mohamed Hammadi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la maîtrise de l'énergie dans les secteurs économiques à l'ex-ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables, exercées par Mme. Djaouida Chehat, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du musée régional du moudjahid de Médéa.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur du musée régional du moudjahid de Médéa, exercées par M. Mohammed Aouffen.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'animation en milieu universitaire au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Smaïl Inezarene, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture et des arts, exercées par MM. :

- Abderrezzaq Baba, sous-directeur de l'inventaire des biens culturels;
- Samir Khelloufi, sous-directeur de la valorisation des expressions culturelles traditionnelles et populaires;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture de la wilaya d'Illizi.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la culture de la wilaya d'Illizi, exercées par M. Hassane Bahidi, appelé à réintégrer son grade d'origine.

---*---

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du musée public national d'art moderne et contemporain.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur du musée public national d'art moderne et contemporain, exercées par M. Kamel Righi.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère des travaux publics et des transports.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère des travaux publics et des transports, exercées par M. Mohamed Mahiddine, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin à des fonctions à l'exministère des ressources en eau.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions à l'ex-ministère des ressources en eau, exercées par Mmes. et MM. :

- Samira Sellam, inspectrice;
- Fadila Mokhtar, sous-directrice des travaux de programmation;
- Nacerddine Boudjemline, sous-directeur du développement des insfrastructures d'alimentation en eau potable;
 - Elaid Guemidi, sous-directeur des grands périmètres ;
- Charif Aïssiou, sous-directeur du domaine public hydraulique;
- Saïd Belayadi, sous-directeur des moyens généraux et du patrimoine;
- Linda Benabderrahmane, sous-directrice de la mobilisation des ressources en eau superficielles;
- Lamia Belabbas, sous-directrice de l'animation et du suivi des entreprises;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice d'études à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mme. Asmah-Hayet Nadji, admise à la retraite.

Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'ex-directeurs du tourisme, de l'artisanat et du travail familial dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions d'ex-directeurs du tourisme, de l'artisanat et du travail familial aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Noureddine Bounafaa, à la wilaya de Batna;
- Yazid Dadache, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj;
- Hamouda Maameri, à la wilaya de Boumerdès ;
- Samira Moumen, à la wilaya de Souk Ahras;
- Abdelhalim Benmazouz, à la wilaya de Naâma ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions d'ex-directeur du tourisme, de l'artisanat et du travail familial à la wilaya de Béjaïa, exercées par M. Abdelhak Didji.

Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, exercées par MM.

- Abdelmalek Talbi, à la wilaya de Tlemcen, sur sa demande;
 - Kamel Tighezza, à la wilaya de Annaba;
 - Bachir Herizi, à la wilaya de Mila, admis à la retraite ;
 - Abdallah Lachouri, à la wilaya de Aïn Defla.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Médéa, exercées par M. Nour Zoulim, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des relations avec le Parlement.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère des relations avec le Parlement, exercées par M. Ali Guettai, admis à la retraite.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques, exercées par Mme. Sarah Cheniti, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques, exercées par M. Toufik Ammar Seraie, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de chefs de cabinet de walis dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés chefs de cabinet de walis aux wilayas suivantes, MM.:

- Mustapha Lakhal, à la wilaya de Béchar;
- Youcef Aimeur, à la wilaya de Tamenghasset;
- Rachid Belkanichi, à la wilaya de Tiaret;
- Zoubir Rahmouni, à la wilaya de Tindouf;
- Ahmed Mokrane, à la wilaya de Khenchela;
- Karim Amokrane, à la wilaya de Timimoun;
- Houssam Eddine Ben Ali, à la wilaya de Ouled Djellal.

Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, Mme. et MM.:

- Mohamed Larbi Labed, à la wilaya de Bouira ;
- Tarik Bouchenafa, à la wilaya de Djelfa;
- Abdelaziz Khellaf, à la wilaya d'El Tarf;
- Zakia Soumeur, à la wilaya de Relizane.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, Mmes. et MM.:

- Mohamed Kabbaz, à la wilaya d'Adrar;
- Ardjouna Mellak, à la wilaya de Saïda;
- Khadidja Ghellab, à la wilaya de Sidi Bel Abbès;
- Mohammed Bellahcene, à la wilaya de Tipaza.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs de l'administration locale dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs de l'administration locale aux wilayas suivantes, MM.:

- Rabah Charif, à la wilaya de Laghouat ;
- Daho Senoussaoui, à la wilaya de Bouira;
- Mohamed Hammadi, à la wilaya de Annaba;
- Abdelkader Yousfate, à la wilaya de Tissemsilt;
- Abdelmalek Madani, à la wilaya de Relizane ;
- Fayçal Abdelli, à la wilaya de Touggourt.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des transmissions nationales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs des transmissions nationales aux wilayas suivantes, MM.:

- Mhamed Bouhaik, à la wilaya de Chlef;
- Kamel Abderrahim, à la wilaya de Djelfa ;
- Boumediene Bachiri, à la wilaya d'El Bayadh.
 ————★———

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de secrétaires généraux de communes à la wilaya de M'Sila.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés secrétaires généraux de communes à la wilaya de M'Sila, MM.:

 Mohammed El Bachir Becissa, à la commune de M'Sila;

----*----

Samir Kodifa, à la commune de Bou Saâda.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de l'inspecteur régional des services fiscaux à Chlef.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Benyoucef Arfi est nommé inspecteur régional des services fiscaux à Chlef.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des impôts aux wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs des impôts aux wilayas suivantes, MM.:

- Hachemi Bourega, à la wilaya de Laghouat;
- Adlane Baba Khali, à la wilaya de Tipaza.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs des domaines aux wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs des domaines aux wilayas suivantes, MM.:

- Abdelaziz Argoub, à la wilaya de Mila;
- Abdelaziz Khelfaoui, à la wilaya de Naâma.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur du cadastre et de la conservation foncière à la wilaya de Béchar.

----*----

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Abdelkrim Benaissa, est nommé directeur du cadastre et de la conservation foncière à la wilaya de Béchar.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, Mme. Djaouida Chehat est nommée sous-directrice de la maîtrise de l'énergie au ministère de l'énergie et des mines.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'énergie et des mines à la wilaya d'El Oued.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Ahmed Benazzedine est nommé directeur de l'énergie et des mines à la wilaya d'El Oued.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Abdelouahab Bourega est nommé inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Smaïl Inezarene est nommé directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique au ministère de la culture et des arts.

Décrets exécutifs du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés sous-directeurs au ministère de la culture et des arts, MM. :

- Abderrezzaq Baba, sous-directeur de la valorisation des expressions culturelles traditionnelles et populaires;
- Samir Khelloufi, sous-directeur de l'inventaire des biens culturels.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommées sous-directrices au ministère de la culture et des arts, Mmes.:

- Sihem Hamiti, sous-directrice de la conservation et de la restauration des biens culturels mobiliers;
- Salima Benchabane, sous-directrice de la conservation et de la restauration des biens culturels immobiliers.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, Mme. Fatima Hamidi est nommée sous-directrice des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique au ministère de la culture et des arts.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de M'Sila.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Morad Benaissa est nommé directeur de la culture à la wilaya de M'Sila.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Saïda.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Aoubid Tahir est nommé directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Saïda.

----*----

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du chef de cabinet du ministre des travaux publics et des infrastructures de base.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Mohamed Mahiddine est nommé chef de cabinet du ministre des travaux publics et des infrastructures de base.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination au ministère de l'hydraulique.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés au ministère de l'hydraulique, Mmes. et MM.:

- Fadila Mokhtar, chargée d'études et de synthèse ;
- Samira Sellam, directrice de la coopération et de la recherche;
- Nacerddine Boudjemline, directeur des ressources en eau conventionnelles;
 - Elaid Guemidi, directeur de l'eau à usage agricole ;
- Charif Aïssiou, directeur de l'assainissement et de la prévention des risques d'inondations;
 - Saïd Belayadi, directeur de la planification ;
- Khadra Bouadel, directrice des eaux non conventionnelles;
- Linda Benabderrahmane, sous-directrice de la prévention des risques d'inondations;
- Lamia Belabbas, sous-directrice des établissements publics;
- Faiza Badji, sous-directrice de la gestion des concessions et du management des eaux non conventionnelles;
- Djamila Akrem, sous-directrice de la recherche et de la normalisation;
- Mohamed Sidhoum, sous-directeur de la réutilisation des eaux usées épurées ;
- Abdelghani Benbetka, sous-directeur de l'économie et de la qualité de l'eau.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Redhouane Benattallah est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat.

----*----

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, sont nommés directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, Mme. et MM.:

- Nour Zoulim, à la wilaya de Béjaïa ;
- Samira Moumen, à la wilaya de Bouira;
- Hamouda Maameri, à la wilaya de Tlemcen;
- Abdelhalim Benmazouz, à la wilaya de Bordj Bou
 Arréridj;
 - Noureddine Bounafaa, à la wilaya de Mila;
 - Yazid Dadache, à la wilaya de Naâma.

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, Mme. Sarah Cheniti est nommée inspectrice au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

----*----

Décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant nomination du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture à Aïn Témouchent.

Par décret exécutif du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, M. Toufik Ammar Seraie est nommé directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture à Aïn Témouchent.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, et

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 05-443 du 12 Chaoual 1426 correspondant au 14 novembre 2005, modifié, fixant les modalités de coordination, le champ d'application et le contenu des schémas directeurs sectoriels des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national, ainsi que les règles de procédure qui leur sont applicables, notamment ses articles 2 et 4;

Vu le décret exécutif n° 14-104 du 10 Journada El Oula 1435 correspondant au 12 mars 2014, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire :

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 21-239 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu le décret exécutif n° 21-240 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'énergie et des mines ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 Journada Ethania 1427 correspondant au 9 juillet 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie ;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions des articles 2 et 4 du décret exécutif n° 05- 443 du 12 Chaoual 1426 correspondant au 14 novembre 2005 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie, dénommée ci-après « commission centrale ».

Art. 2. — Placée auprès du ministre chargé de l'énergie et des mines, la commission centrale d'élaboration du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie est présidée par le secrétaire général du ministère chargé de l'énergie et des mines.

La commission centrale comprend:

Au titre de l'administration chargée de l'énergie et des mines :

- le directeur de la prospective ;
- le directeur du transport, de la transformation et de la commercialisation des hydrocarbures;
 - le directeur de l'électricité et des énergies nouvelles ;
- le directeur de la distribution du gaz et des produits pétroliers;
- le directeur de la protection du patrimoine énergétique et minier;
 - le directeur des mines et des carrières ;
- le représentant du président directeur général de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures (SONATRACH);
- le représentant du président directeur général de la société nationale de l'électricité et du gaz (SONELGAZ);
- le représentant du président directeur général de la société nationale de la commercialisation et la distribution des produits pétroliers (NAFTAL) ;
- le représentant de l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) ;
- le représentant de l'autorité de régulation des hydrocarbures (ARH);
- le représentant de la commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG);
- le représentant de l'agence du service géologique de l'Algérie (ASGA).

Au titre de l'administration chargée de l'aménagement du territoire :

- le directeur de la prospective, de la programmation et des études générales d'aménagement du territoire;
- le directeur des grands travaux d'aménagement du territoire;
- le directeur du développement socio-économique local;
 - le directeur de l'action territoriale et urbaine ;
- le sous-directeur du suivi des grands projets et infrastructures d'aménagement du territoire ;
- le représentant de la délégation nationale aux risques majeurs.

Au titre des autres administrations :

- le représentant du ministère de la défense nationale ;
- le représentant du ministre chargé des finances ;
- le représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- le représentant du ministre chargé de la numérisation et des statistiques;
- le représentant du ministre chargé de l'industrie et de la production pharmaceutique;
- le représentant du ministre chargé de l'agriculture et du développement rural;
- le représentant du ministre chargé de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville;
- le représentant du ministre chargé des travaux publics et des infrastructures de base;
 - le représentant du ministre chargé des transports ;
- le représentant du ministre chargé du tourisme et de l'artisanat;
- le représentant du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables;
- le représentant du ministre chargé de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises.

La commission centrale peut faire appel à toute personne susceptible de l'éclairer dans ses travaux.

- Art. 3. En cas de vacance du poste de l'un des membres, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes.
 - Art. 4. La commission centrale est chargée, notamment :
- d'examiner le projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie élaboré par le ministère chargé de l'énergie et des mines;

- de procéder aux consultations et aux concertations relatives aux projets d'élaboration du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie, qu'elle juge nécessaires;
- de procéder à la révision du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret exécutif n° 05-443 du 12 Chaoual 1426 correspondant au 14 novembre 2005 susvisé.
- Art. 5. La commission centrale élabore et adopte son règlement intérieur.
- Art. 6. Le secrétariat de la commission centrale est assuré par les services du ministère de l'énergie et des mines.
- Art. 7. La commission centrale se réunit, en tant que de besoin, en session ordinaire sur convocation de son président.

Le président établit l'ordre du jour des réunions et les convocations sont adressées aux membres quinze (15) jours avant la date de la réunion.

- Art. 8. La commission centrale ne peut, valablement, se réunir que si la moitié (1/2), au moins, de ses membres sont présents.
- Si le *quorum* n'est pas atteint, une nouvelle réunion aura lieu dans les huit (8) jours, la commission centrale se réunit alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- Art. 9. Les délibérations de la commission centrale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de séance.

Les procès-verbaux sont adressés dans un délai de quinze (15) jours au ministre chargé de l'énergie et au ministre chargé de l'aménagement du territoire.

- Art. 10. Les dispositions de l'arrêté interministériel du 13 Journada Ethania 1427 correspondant au 9 juillet 2006 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet du schéma directeur sectoriel des réseaux d'énergie, sont abrogées.
- Art. 11. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023.

Le ministre de l'intérieur, Le ministre de l'énergie des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

Brahim MERAD Mo

Mohamed ARKAB

Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 22 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 21 juin 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement « CENEAPED ».

Par arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 22 mai 2023, l'arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 21 juin 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement, est modifié comme suit :

« — M. Mahdi Amirouche, directeur général, représentant du ministre chargé de l'intérieur, président ;
;
 M. Khaled Djaboub, directeur d'études, représentant du ministre chargé de l'intérieur, membre;
(sans changement jusqu'à)
 M. Mohamed Islam Dahmri, directeur d'études, représentant du ministre chargé du travail et de la sécurité sociale, membre;
(sans changement);
 M. M'Hamed Tifouri, directeur, représentant du ministre chargé de l'agriculture membre »

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023 modifiant l'arrêté du 15 Journada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de l'aménagement des peines.

Par arrêté du 26 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023, l'arrêté du 15 Journada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020, modifié, portant désignation des membres de la commission de l'aménagement des peines, est modifié comme suit :

	C	1			
« – présid	- Ben Saada ent ;	a Ahme	ed, magistra	ıt à la Cour	suprême,
— .	•••••	. (sans	changement)	;
	Bouchelit Afi faires judicia				n générale
		. (le res	te sans chan	gement)	».

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 23 mai 2023 complétant l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié, fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques, notamment ses articles 98, 133, 172 et 197;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009, modifié, fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* de l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009, modifié, susvisé, sont complétées et rédigées comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions des articles 98, 133, 172 et 197 du décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, susvisé, le nombre de postes supérieurs au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est fixé conformément au tableau suivant :

Filières	Postes supérieurs	Nombre
Administration générale	(sans changement)	(sans changement)
Traduction-interprétariat	Chargé de programmes de traduction-interprétariat	1
Informatique	Responsable de bases de données	1
	Responsable de réseaux	1
	Responsable de systèmes informatiques	1
Statistiques	Chargé de programmes statistiques	1
Documentation et archives	Chargé de programmes documentaires	1

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 23 mai 2023.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Le ministre des finances

Kamel BADDARI Laziz FAID

Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

Arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI ».

Par arrêté du Aouel Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023, l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI », est modifié comme suit :

«	 (sans	changement	jusqu	à)

 $-\,$ M. Hocine Mezoued, représentant du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, membre ;

(le reste sans	changement)».

Arrêté du 19 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 8 juin 2023 modifiant l'arrêté du 19 Chaâbane 1443 correspondant au 22 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'organisme algérien d'accréditation.

Par arrêté du 19 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 8 juin 2023, l'arrêté du 19 Chaâbane 1443 correspondant au 22 mars 2022, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'organisme algérien d'accréditation, est modifié comme suit :

« — M. Djelili Karim, représentant du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique, président ;

..... (le reste sans changement)».

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 29 Journada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du laboratoire national d'essais.

Par arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023, l'arrêté du 29 Journada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration du laboratoire national d'essais, est modifié comme suit :

« — M. Ahmed Mokrani, représentant du ministre du commerce et de la promotion des exportations, président ;

..... (le reste sans changement)».

----★----

Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 25 mai 2023 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce et de la promotion des exportations.

Par arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 25 mai 2023, la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère du commerce et de la promotion des exportations, du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage et de l'agence nationale de la promotion du commerce extérieur, est composée, en application de l'article 47 du décret exécutif n° 20-199 du 4 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions de recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques, conformément au tableau ci après :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Mahmoud Abelaziz	M. Samir Derradji	M. Miloud Mayouf	Mme. Sanaa Belarbi
Mme. Yasmina Kemali	Mme. Ahlem Rahmani	Mme. Djazia Harrad	Mme. Zoulikha Zemam
Mme. Linda Douib	M. Zoheir Moussaoui	M. Farouk Hamdaoui	M. Abd El Hamid Nakib
M. Djamel Rouaighia	M. Mourad Ben Maamar	M. Rabah Machad	M. Said Mechtan
Mme. Karima Fakhour	Mme. Zakia Bakkar	M. Sofiane Friche	M. Abd Rahmane Aouamer
Mme. Hayat Bounil	M. Djeloul Tagrourt	M. Yassine Tidjini	M. Mourad Larid
M. Ben Youcef Tazir	M. Mohamed Miloudi	M. Said Bekhouche	M. Mourad Missoum

Le directeur des ressources humaines préside la commission de recours.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 7 Chaoual 1444 correspondant au 27 avril 2023 modifiant et complétant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 20 juillet 2022 fixant la liste nominative du conseil national de la mutualité sociale.

Par arrêté du 7 Chaoual 1444 correspondant au 27 avril 2023, l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 20 juillet 2022 fixant la liste nominative du conseil national de la mutualité sociale, est modifié et complété comme suit : « (sans changement jusqu'à) président ; M. Salim Zerrouk, représentant du ministre chargé de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire; (sans changement jusqu'à) social et environnemental; — M. Chawki Belamri, représentant de la mutuelle du groupe ferroviaire; M. Samir Benchadi, représentant de la mutuelle générale de l'habitat et de l'urbanisme; (sans changement jusqu'à) métallurgie-sidérurgie; - M. Mohamed Karim Bouaziz, représentant de la mutuelle générale des postes et télécommunications ; (sans changement jusqu'à) travailleurs de la construction; - M. Yacine Bendaoud, représentant de la mutuelle générale des transports; - Mohamed Réda Elwahem Messabeh, représentant de la mutuelle indépendante des fonctionnaires d'Algérie; (sans changement jusqu'à) secteur ferroviaire; — M. Rabeh Ziane, représentant de la mutuelle douanière algérienne; — M. Amar Mechatti, représentant de la mutuelle des travailleurs des céréales; — (sans changement); — (sans changement); M. Azzouz Assassi, directeur général de la caisse nationale de sécurité sociale des non salariés ; M. Djaafar Abdelli, directeur général de la caisse nationale de retraite. (le reste sans changement)».

Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023, modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

Par arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023, l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, est modifié comme suit :

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

Arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril 2023 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.

Par arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril 2023, l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable, est modifié comme suit :

« - M. Baba Karim, représentant du ministre cha	_
de l'environnement, président, en remplacement	de
Mme. Dahlab Fazia ;	
(le reste sans changement)	.».
★	

Arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023 modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier.

Par arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023, l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021, modifié, fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier, est modifié comme suit :

«		(sans	changement)	
----------	--	-------	-------------	--

 M. Hamrat Mohamed, représentant du ministère de la défense nationale, en remplacement de M. Benlamri Saad;
—(sans changement jusqu'à)
 — Mme. Boulahia Oumessaad, représentante du ministre chargé des transports, en remplacement de Mme. Mokdad Dounia;
—(sans changement jusqu'à)
 M. Belaidi Djilali, représentant du ministre chargé des travaux publics, en remplacement de M. Djeha Ferhat;
— (sans changement);
 M. Benouh Ahmed, représentant du ministre chargé de l'urbanisme, en remplacement de Mme. Ouldyaou Hakima;
(le reste sans changement)». ———★———
Arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023 modifiant l'arrêté du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral.
Par arrêté du 20 Chaoual 1444 correspondant au 10 mai 2023, l'arrêté du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral, est modifié comme suit :
 Mme. Chenouf Nadia, représentante du ministre chargé de l'environnement, présidente en remplacement de Mme. Benmahdi Meriem Hind;
—(sans changement jusqu'à)
 — Mme. Benouddane Amina, représentante du ministre chargé des transports, en remplacement de Mme. Mokdad Dounia;
*
Arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril 2023 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1444 correspondant au 23 novembre 2022 portant nomination des membres du comité régional Tel Bahr façade maritime centre.
Par arrêté du 4 Chaoual 1444 correspondant au 24 avril

2023, l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1444 correspondant au 23

novembre 2022, modifié, portant nomination des membres du comité régional Tel Bahr façade maritime centre, est

« — M. Debiche Omar, commandant de la façade

...... (le reste sans changement)».

maritime centre, président, en remplacement de M. Kaid

modifié comme suit :

Noureddine;

COUR CONSTITUTIONNELLE

Arrêté interministériel du 13 Chaoual 1444 correspondant au 3 mai 2023 fixant le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de la Cour constitutionnelle.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le président de la Cour constitutionnelle,

Vu le décret présidentiel n° 07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié et complété, fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-453 du 11 Rabie Ethani 1443 correspondant au 16 novembre 2021 portant désignation du président de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret présidentiel n° 22-93 du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 relatif aux règles se rapportant à l'organisation de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre du Conseil constitutionnel;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions des articles 76, 98, 133 et 197 du décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, susvisé, le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de la Cour constitutionnelle, est fixé comme suit :

FILIERES	POSTES SUPERIEURS	NOMBRE
Administration générale	cion générale Chargé d'études et de projet de l'administration centrale	
	Attaché de cabinet de l'administration centrale	2
	Assistant de cabinet	3
	Chargé de l'accueil et de l'orientation	1
Traduction-interprétariat	Chargé de programmes de traduction-interprétariat	1
Informatique	Responsable de réseau	1
Documentation et archives	Chargé de programmes documentaires	1

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre du Conseil constitutionnel, sont abrogées.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaoual 1444 correspondant au 3 mai 2023.

Le président de la Cour Le ministre constitutionnelle des finances

Omar BELHADJ Laziz FAID

Pour le Premier ministre et par délégation, le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

Arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023 portant placement en position d'activité auprès de la Cour constitutionnelle, de certains corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Premier ministre,

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, et

Le président de la Cour constitutionnelle,

Vu le décret présidentiel n° 07-304 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié et complété, fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-453 du 11 Rabie Ethani 1443 correspondant au 16 novembre 2021 portant désignation du président de la Cour constitutionnelle;

Vu le décret présidentiel n° 22-93 du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 relatif aux règles se rapportant à l'organisation de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-189 du 27 Journada Ethania 1429 correspondant au ler juillet 2008, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Vu le décret exécutif n° 09-241 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 09-241 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009, susvisé, sont mis en position d'activité auprès de la Cour constitutionnelle dans la limite des effectifs prévus par le présent arrêté, les fonctionnaires appartenant aux corps techniques spécifiques à l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme, comme suit :

CORPS	NOMBRE
Ingénieurs de l'habitat et de l'urbanisme	1
Architectes	1
Techniciens de l'habitat et de l'urbanisme	1

- Art. 2. Les services de la Cour constitutionnelle assurent le recrutement et la gestion de la carrière des fonctionnaires appartenant aux corps cités à l'article 1er ci-dessus, conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 09-41 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 susvisé.
- Art. 3. Les fonctionnaires mis en position d'activité bénéficient du droit à la promotion, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 241-09 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 susvisé.

- Art. 4. Le grade occupé par le fonctionnaire ayant bénéficié d'une promotion fait l'objet d'une translation sur le nouveau grade.
- Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 30 mai 2023.

Le président de la Cour constitutionnelle Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

Omar BELHADJ

Mohamed Tarek BELARIBI

Pour le Premier ministre et par délégation, le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL